

SOUS LA SURFACE

WORKSHOP POSING SUBAQUATIQUE

Termes et Conditions

Les conditions générales présentent les droits et obligations de «Lexie Mermaid», Alexia Greco spécialisée dans les performances événementielles, les shows aquatiques, les initiations à la nage de sirène et workshops, auto-entrepreneur (40 rue Raspail, 59200 Tourcoing - SIRET 834 692 022 000 17) ci-après désignée par le terme « Nous » ou par sa dénomination d'une part, et toute personne physique ou morale, agissant dans le cadre d'une participation à un workshop de Lexie Mermaid ci-après désigné par le terme « Client ».

Article 1 Objet

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles Lexie Mermaid accomplira ses prestations suite à l'inscription Client à la formation « Muse des Eaux ». Les présents termes et conditions pourront être complétés, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées.

Article 2 L'acceptation

Les présentes conditions s'appliquent dès l'inscription du Client à la formation «Muse des Eaux» via le formulaire d'inscription du site <https://www.lexiemermaid.com/formation>. Elles seront mises à disposition du client via un lien inclus dans le formulaire d'inscription.

Article 3 Conditions relatives au Client

Nos Clients devront être majeurs et capables, disposer de pleine capacité juridique ; Nous nous adressons aux non-professionnels.

Article 4 Nature des prestations, date et lieu de la prestation

Les prestations que Nous fournissons ont pour but de répondre aux demandes de formations «workshops» ayant trait à l'univers du Mermaiding, à la partie artistique et technique de la réalisation, entre autres, de portfolios subaquatiques. Etant certifiée SSI Mermaid Instructor depuis 2022, Nous donnons également des initiations privées et collectives à la nage de sirène.

Cette liste n'est pas exhaustive et Lexie Mermaid se réserve le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si nous le jugeons nécessaire, le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur sa demande.

Nous intervenons uniquement suite à l'inscription du Client à la formation «Muse des Eaux» via le formulaire d'inscription du site <https://www.lexiemermaid.com/formation>. La date et le lieu d'exécution des prestations sont indiqués sur la page de ladite adresse internet.

Article 5 Inscription

Pour toute inscription du Client, ce dernier précisera ses coordonnées via le formulaire d'inscription évoqué afin que Nous puissions par la suite lui envoyer les détails concernant le planning, les dates et adresses exactes des lieux de formation. Le détail des produits nécessaires ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises apparaîtront sur le formulaire d'inscription et seront rappelés via un e-mail de confirmation qui sera envoyé dès réception du paiement intégral ou du premier paiement correspondant aux frais d'inscription. L'inscription du Client sera effective dès lors que celui-ci aura réglé le paiement intégral et/ou partiel et qu'il aura reçu un email de confirmation d'inscription de notre part.

Article 6 Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux prestations de Lexie Mermaid seront portés à la connaissance du Client avant toute intervention via le formulaire d'inscription du site <https://www.lexiemermaid.com/formation>.

Article 7 Paiement

Deux options de paiement sont mises à la disposition du Client ;

- Option 1 : paiement total de la formation
- Option 2 : paiement en deux fois. Dans ce cas-ci, le Client règlera les frais d'inscription dont le montant sera clairement communiqué sur le formulaire d'inscription. Les sommes restantes seront à régler par le Client au plus tard la veille de la formation par virement (les informations de paiement lui seront alors envoyées par e-mail 3 semaines avant la date de la formation). Nous nous réservons le droit de demander une preuve de paiement au Client si celui-ci effectue le second paiement moins de cinq jours avant le début de la formation.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur le formulaire d'inscription ainsi que l'e-mail du second paiement adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 15,00 % (par an) du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur.

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Article 8 Annulation, rétractation

En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la réception de l'e-mail de confirmation d'inscription. Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le Client perdra le paiement versé.

Dans le cas où la formation/prestation seraient donnée dans un délai inférieur à 14 jours à dater de la date de réception de l'e-mail de confirmation d'inscription, le Client dispose d'un délai de rétractation allant jusqu'à 7 jours avant la formation. Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le Client perdra le paiement versé.

Une fois la formation/prestation donnée, la totalité du paiement est due sans préjudice du droit pour Nous de réclamer l'attribution de dommages et intérêts.

Article 9 Limites d'intervention

Lexie Mermaid se réserve le droit de refuser l'inscription et/ou cesser l'exécution de toute formation/prestation convenue si :

- Nous jugeons que les conditions de travail risquent de mettre en danger notre sécurité ou celle d'autrui.
- Nous jugeons que le Client n'a pas les capacités physiques et/ou mentales pour suivre cette formation, notamment le fait de savoir nager et garder son calme dans l'eau.
- le Client ne fournit pas l'attestation médicale demandée indiquant qu'il ne présente pas de contre-indication au snorkeling, au mermaiding ainsi qu'à l'apnée.
- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de Notre part, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client ; seules les sommes déjà versées au titre de paiement seront dues.

Article 10 Obligations du client

Le Client s'engage à être présent aux horaires et adresses qui lui seront communiqués par e-mail. Le Client s'engage également à communiquer des informations authentiques via le formulaire d'inscription à la formation et à respecter la liste d'éléments à amener le jour de la formation/prestation qui lui sera communiquée par email.

Le Client s'engage également à suivre strictement les instructions de sécurité que nous lui transmettrons lors de la formation/prestation.

En outre le Client s'engage à régler le prix de la prestation suite à son exécution dans les conditions prévues à l'article 8.

Article 11 Responsabilité

Les prestations que Lexie Mermaid réalise ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

Il est convenu que Notre responsabilité peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une prestation. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le Client. Nous ne serons en aucun cas responsables des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations. Lors de prestations spéciales destinées aux enfants, la présence de parents est impérative pour la surveillance des enfants car ils en seront responsables. Nous déclinons toute responsabilité relative à la sécurité des enfants.

Article 12 Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Lexie Mermaid.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de Lexie Mermaid et faisant obstacle à son fonctionnement normal.

Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de Lexie Mermaid, un accident physique (membre cassé par exemple), une maladie (covid inclus) ou une hospitalisation.

Dans de telles circonstances, Lexie Mermaid préviendra le Client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant Lexie Mermaid et le Client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par Lexie Mermaid et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 13 Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

Article 16 Propriété intellectuelle

En tant qu'auteur de l'œuvre, Lexie Mermaid bénéficie de la législation applicable à la propriété artistique et aux droits d'auteurs. Nous pouvons donc exploiter notre œuvre par tout moyen, la reproduction ou la réédition de notre œuvre par le Client nécessite une convention expresse de notre part, et le paiement de droit d'auteur. Le droit que nous possédons sur notre œuvre n'est en aucun cas cédé, notamment pour le contenu et les supports de formations (slides, informations orales et carnets de formations). Dans le cas où le Client ne respecterait pas la propriété intellectuelle de Lexie Mermaid sur le contenu de sa formation/prestation sous quelque forme que ce soit, Nous nous réservons le droit d'engager des poursuites judiciaires.

Tous les documents fournis dans le cadre de l'exécution de la prestation sont destinés à l'usage personnel du Client, celui-ci s'engage à restituer en parfait état et à notre demande tous les documents qui lui ont été confiés pour la réalisation de la prestation.

Les photos et vidéos réalisées durant les prestations pourront être publiées sur Internet par le Client sous condition de validation par Lexie Mermaid et si l'entreprise « Lexie Mermaid » est clairement identifiée ou mentionnée. Dans le cas où cette condition ne serait pas respectée, Lexie Mermaid se réserve le droit de demander la suppression desdites photos ou vidéos.

Article 17 Référencement

Le Client accepte que Lexie Mermaid puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de la présente formation/prestation.

Article 18 Loi applicable

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions relèvent du droit Français.